



La Fédération des étudiants et étudiantes  
du Centre universitaire de Moncton

A1

Centre étudiant  
Université de Moncton - Campus Moncton  
Moncton NB E1A 3E9



Membres du Sénat académique de l'Université de Moncton  
Secrétariat général  
Université de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, Avenue-Antonine-Maillet  
Moncton, N-B  
E1A 3E9

**OBJET: Test de compétences langagières en français (TCLF)**

Le 16 février 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons porter à votre attention certains problèmes en lien avec l'obligation, pour les étudiant(e)s de la Faculté des sciences de l'éducation, de réussir avant la fin de leur 3<sup>e</sup> année le TCLF. Certains de ces problèmes ont été mis en lumière par le taux d'échec anormalement élevé constaté pour la présente cohorte. Nous avons reçu la visite de plusieurs étudiant(e)s ayant échoué à leur troisième tentative au TCLF, qui souhaitent porter plainte et sollicitent votre appui dans leurs démarches.

Premièrement, et surtout, il semble excessif que les étudiant(e)s qui ne satisfont pas aux exigences en termes de compétences langagières soient exclus du programme d'étude au stade de la troisième année. Malheureusement, beaucoup de temps, d'efforts et d'argent ont alors été investi par ces derniers, et les voilà qui se retrouvent avec cinq à six semestres de crédits universitaires en éducation qui sont difficilement transférable envers un autre programme offert à notre institution. On les force essentiellement à repartir à zéro, ou à s'exiler pour continuer leur formation.

Il reste un second problème que nous souhaitons porter à votre attention concernant le TCLF, en l'occurrence que ce ne sont pas toutes les personnes inscrites au programme de l'Université de Moncton qui se destinent à une carrière dans le système francophone, dans le district scolaire francophone Sud (DSF-S), voire dans une salle de classe. On pense immédiatement aux étudiant(e)s provenant de l'extérieur de la province, ou encore à celles et ceux du groupe-pont, qui ne cadrent pas forcément avec la vision présente de la Faculté en termes de perspectives de carrière après l'obtention du diplôme. Veut-on dire à ces derniers que la plus grande institution postsecondaire francophone hors-Québec n'a rien à faire de leurs aspirations?

La controverse récente a le mérite de soulever l'incohérence de recruter des étudiant(e)s dans le système scolaire anglophone (en immersion francophone), et de ne pas, ou du moins semble-t-il, fournir à certains d'entre eux le soutien nécessaire pour réussir un test déterminant pour la poursuite de leur programme d'études. Il faut par ailleurs reconnaître que même chez les étudiantes et étudiants francophones, la maîtrise de la langue est un

TÉLÉPHONE : 506.858.4484 • TÉLÉCOPIEUR : 506.858.4503 • SITE WEB : WWW.FEECUM.CA



défi parfois important. Il ne fait aucun doute que ces derniers bénéficieraient tout autant d'un soutien accru dans leur préparation au TCLF. Or, tous les moyens ont-ils été déployés pour assister les étudiant(e)s en difficulté? Un des reproches entendus touche au nombre assez élevé d'étudiant(e)s par tuteur, qui réduit le temps disponible pour les aider dans la préparation à leur prochaine tentative; nous croyons qu'il y a lieu de voir si la Faculté fait tout en son pouvoir pour favoriser leur succès.

En raison des exigences particulières de leur programme d'études, les étudiant(e)s de la Faculté des sciences de l'éducation devraient avoir accès à une formation en français qui leur permette de rencontrer les exigences du TCLF, soit via la reconfiguration des crédits en français exigés au répertoire, ou par la création d'une formation spécifique qui réponde aux besoins de cette Faculté.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le fait que jusqu'à l'adoption du TCLF par la Faculté des sciences de l'éducation en 2010, le DSF-S (alors District 01) possédait, comme les autres districts scolaires du N-B, son propre test d'aptitudes langagières, approuvé par le Ministère. Nous nous expliquons mal la transition vers le modèle actuel, alors que le modèle précédent permettait aux étudiant(e)s d'être certifiés à la fin de leurs études, et que la décision de les embaucher, ou non, à la lumière des standards d'aptitude linguistique revenait aux districts par la suite. Ce n'est pas le rôle de l'Université de se substituer au jugement de l'employeur, fut-il le gouvernement provincial (la procédure n'est pas la même dans le cas de la science infirmière ou du droit, par exemple). De plus, étant donné la nature cyclique du renouvellement du personnel enseignant dans le domaine scolaire, il serait à notre sens pertinent pour l'Université de chercher à outiller les étudiant(e)s en vue de développer des pistes alternatives, que celles-ci soient un moyen temporaire ou permanent d'appliquer les connaissances acquises pendant leurs études.

On peut sans doute penser que la majorité des étudiant(e)s qui s'inscrivent à la Faculté des sciences de l'éducation ont l'intention d'enseigner en milieu scolaire, mais la réalité fait que les places y sont limitées et qu'il faut, pour plusieurs, trouver les moyens de percer dans un autre domaine. D'autres opportunités s'offrent à celles et ceux qui poursuivront aux cycles supérieurs (la maîtrise en orientation, en enseignement-ressource ou en administration scolaire), qui deviennent inaccessibles si l'étudiant(e) faillit trois fois l'une ou l'autre des neuf tâches du TCLF.

Nous réalisons qu'un test comme le TCLF est nécessaire pour attester des compétences en français chez nos futurs enseignant(e)s, mais nous vous invitons à réfléchir sur la forme que devrait prendre l'encadrement fourni par la Faculté en préparation à ce dernier, ainsi que sur l'amélioration de la transférabilité des crédits acquis. Nous espérons que cette situation soit réglée à temps pour protéger la prochaine cohorte d'étudiant(e)s en éducation, et que tout soit fait pour en arriver à une solution équitable et juste pour les étudiant(e)s présentement exclus de leur programme d'étude. Étant donné que la date de retrait sans pénalité est déjà dépassée, ces derniers ne peuvent plus s'inscrire dans un



Centre étudiant  
Université de Moncton - Campus Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

nouveau programme avant l'automne prochain, ni espérer compléter un nouveau programme en se fondant sur les crédits transférables qu'ils ont accumulés sans devenir inéligibles au programme provincial de prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu. Nous trouvons en outre inacceptable que les résultats du TCLF aient été communiqués après la date d'abandon sans mention au dossier.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués,

Pascal Haché  
Président, FÉECUM

Jean-François Cyr  
V-P Académique, FÉECUM

Alexandre Levasseur  
V-P interne, FÉECUM

Samuele Acca  
V-P exécutif, FÉECUM

CC : M. Raymond Théberge, Recteur  
M. André Samson, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
M. Jean-François Richard, Vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales  
Mme Marianne M. Cormier, Doyenne de la Faculté de sciences de l'éducation